

RÉPONSE AU POSTULAT

1^{er} signataire : Stéphane Haefliger PDC

Date du plénum : mardi, 21 juin 2022

Sujet : « Le Bois de chez nous, une matière noble »

Les arguments en faveur de l'utilisation du bois dans la construction sont largement développés depuis quelques années, aussi bien sur le plan de l'économie locale en circuit court que sur celui des avantages en terme de durabilité, de bilan carbone et de performance énergétique.

L'utilisation du bois, tout particulièrement de provenance locale, est ainsi soutenue fortement par l'industrie suisse du bois par son organe LIGNUM, en particulier par la publication largement diffusée « Arguments en faveur du bois » de 2019, mise à jour en 2021 et soutenue par l'office fédéral de l'environnement (OFEV) au travers de son plan d'action bois. Sur le plan législatif, il est intéressant de relever que les encouragements cantonaux en la matière, tout au moins pour les cantons du Valais et de Vaud, ne sont pas intégrés aux législations sur l'environnement et/ou l'énergie, mais sur les lois forestières et leurs modalités d'application.

Ces nouvelles réglementations visent indirectement le secteur de la construction, avec de multiples recommandations et/ou directives préconisant l'étude de variantes avec l'utilisation du bois issu de la production locale forestière. Elles font évidemment sens en regard des arguments évoqués ci-dessus.

La tentation est grande d'y voir une solution « passe-partout » ; l'architecture et la technique sont constituées cependant d'un large ensemble de paramètres. Toute exigence en matière énergétique ou de durabilité du bâtiment doit s'inscrire dans le cadre général d'une construction; cette exigence représente un objectif prioritaire mais pas unique; la qualité et la cohérence de l'ensemble priment, aussi bien que la pertinence d'un matériau dans un contexte topographique et bâti préexistant. Il est important également de relever que le matériau « bois », à valoriser dans sa globalité, se décline sur de nombreux niveaux ; production d'énergie en copeaux et pellets, bois de charpente, éléments de constructions finis ou semi-finis, placages, agencements intérieurs, etc. Le bois est ainsi communément utilisé en mixité avec d'autres modes constructifs tels que le béton ou le métal, matériaux parfois mieux adaptés en terme de résistance et/ou de performance ; le cas évoqué du nouveau parking de l'hôpital de Sion en est une belle illustration.

Le service des bâtiments et constructions a récemment adapté le cahier des charges de ses concours d'architecture en précisant les attentes de la Ville en matière d'exemplarité écologique et de durabilité « visant à réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre, grâce au recours à des modes de construction / déconstruction / recyclage « bas carbone » favorisant les circuits courts grâce notamment à l'utilisation du bois indigène. »

Le service de l'urbanisme et la mobilité développe, avec les mandataires de Ronquoz21, une stratégie environnementale et énergétique de premier plan au travers des normes de quartiers durables selon les prescriptions des programmes SEED et SméO, visant à la réalisation et à l'exploitation de quartiers et de bâtiments répondant aux principes du développement durable sur l'ensemble du cycle de vie du bâti, de la conception à la déconstruction.



Il convient par ailleurs de préciser que la Ville est, directement et indirectement, particulièrement active dans la valorisation du bois-énergie. Elle est un partenaire important du Triage forestier du Cône de Thyon, association dont elle membre et qu'elle préside. Via les sociétés Sogaval, Enevi et Valpellets, elle promeut l'utilisation de bois local, sous forme de plaquettes et de pellets de bois, pour alimenter les projets actuels et futurs de chauffage à distance

Dans ce contexte, la Ville poursuivra son engagement, dans la mesure où elle s'y prête, à promouvoir l'utilisation du bois produit selon les principes du développement durable lors de la planification et de la construction des futurs bâtiments.

Document de travail à l'usage du Conseil Général